

Service militaire avec restrictions médicales particulières

Association Suisse des Hémophiles

Le **Service militaire avec restrictions médicales particulières**¹ permet aux personnes atteintes d'un trouble de la coagulation sanguine et donc inaptes au service militaire ou de protection d'effectuer leur service sur demande – ce qui les dispense de la taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO).

Certaines conditions s'appliquent. **A**

Qui peut poser sa candidature?

- ⊙ Les personnes qui peuvent accomplir l'école de recrues dans les 1 ½ ans à venir.
- ⊙ Les personnes qui ont été jugées inaptes lors du recrutement et qui remplissent l'obligation de la taxe d'exemption (donc qui ne touchent pas de rente AI et qui n'ont pas d'atteinte à l'intégrité de plus de 40%).
→ **Condition:** L'école de recrues doit être terminée avant l'âge de 25 ans!

Déroulement de la procédure

1. Remplir le formulaire **n° 13444** **B** «Attestation de la volonté d'accomplir le service militaire».
→ **Condition:** L'école de recrues (ER) doit pouvoir être accomplie dans les 18 mois à venir.
2. Envoyer le formulaire à l'autorité cantonale compétente en matière de taxe d'exemption de l'obligation de servir.
3. Le Service médico-militaire de l'armée informe sur la suite de la procédure:
 - Envoi d'attestations médicales
 - Remplir un questionnaire sur la profession et la formation
 - Convocation à la commission de visite sanitaire («**CVS spéciale**» souvent à Ittigen/BE) **A**
4. La commission décide si l'intéressé est apte sous conditions – c'est-à-dire "apte au service militaire, mais seulement pour certaines fonctions et avec des conditions médicales" – ou s'il reste inapte. **A**

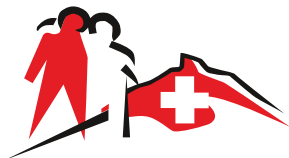
En quoi consiste le service?

- **La durée du service** correspond à celle du service militaire normal.
- **Instruction:** instruction de base fortement réduite, beaucoup de leçons sous forme d'e-learning.
Pas d'instruction sur les armes, pas de réception d'armes.
- **Lieux d'affectation:** éloignés de la troupe (p. ex. administration, centres logistiques, activités artisanales, de soutien).
- **Pas de promotion,** pas de fonctions souhaitées.

Autres conditions générales

- Le service est possible à tout moment – même pour les personnes qui ont déjà accompli l'ER ou d'autres services.
- **Le service civil en tant que service de remplacement** n'est en principe possible que si l'on est apte au service militaire. Les personnes inaptes au service militaire ne peuvent pas effectuer de service civil. **C**
- **Nouveau (2025):** L'examen est désormais centralisé par la «**CVS spéciale**», ce qui doit garantir l'égalité de traitement lors des décisions.

¹ Cette possibilité existe depuis le 1^{er} janvier 2013.



Schweizerische Hämophilie-Gesellschaft
Association Suisse des Hémophiles
Associazione Svizzera Emofilia

Sources

A Service militaire avec restrictions médicales particulières

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/contributions-federale/taxe-dexemption-de-lobligation-de-servir/service-militaire-avec-restrictions-medicales-particulières.html>



B Formulaire 13444 «Confirmation de la volonté d'effectuer du service militaire»

<https://www.estv.admin.ch/dam/estv/fr/dokumente/wpe/wpe-13444-fr.pdf>



C Conditions d'admission au service militaire, à la protection civile et au service civil pour les personnes ayant des restrictions médicales

<https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2020/20204446/Bericht%20BR%20F.pdf>



Remarque ^A

«Il n'existe toutefois aucun droit à une décision positive; la commission peut également confirmer une inaptitude ou déclarer une aptitude au service de protection civile, voire au service militaire.»